

I FINANCES

A) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN COORDONNATEUR JEUNESSE :

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 16/06/2015, portant adhésion à la Fédération des FRANCAS dans le cadre d'une collaboration et de la politique de développement des services à la famille et à la jeunesse et entre autres la mise en place de l'Accueil 12-17ans pour les vacances scolaires.

Précise d'autre part que ces actions et projet sont inscrits dans le contrat enfance jeunesse adopté par délibération en date du 7 Juin 2016, signé avec la CAF et garantissant ainsi son engagement et son soutien financier pour les nouveaux services créés.

Afin d'accompagner la commune dans la mise en place, le suivi et la conformité de ses projets, Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention de mise à disposition d'un coordonnateur jeunesse proposé par la Fédération des FRANCAS.
Après vote comme suit :

7 pour 5 contre

Monsieur PONSEILLE Joseph souhaite que la mention de son vote pour soit faite dans le présent PV de séance.

Le Conseil Municipal approuve la convention joint en annexe, de mise à disposition d'un coordonnateur jeunesse, signée avec la Fédération des FRANCAS, précise que les crédits nécessaires seront inscrits à la section de fonctionnement du budget primitif 2017 pour couvrir la dépense estimée à 11 530 € /an et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

II QUESTIONS DIVERSES

A) VENTE IMMEUBLE COMMUNAL :

Le Conseil Municipal, décide la vente de l'immeuble sis 1 rue Traverse de Périllos, pour un montant de 40 000 € (quarante mille euros) hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Il autorise Monsieur le Maire, à signer les actes et documents nécessaires à cette vente

Vu par Nous Jean-François CARRERE, Maire de la Commune d'OPOUL-PERILLOS pour être affiché à la porte de la Mairie 19 Janvier 2017

OPOUL-PERILLOS, le 19 Janvier 2017

Le Maire
Jean-François CARRERE

